



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Paris, le 28 juin 2024

### Jeux paralympiques 2024 : aménagements de la rentrée scolaire en Île-de-France

La France accueillera les Jeux Olympiques du 26 juillet au 11 août 2024 puis les Jeux Paralympiques du 28 août au 8 septembre. Des millions de spectateurs sont attendus pour cet événement historique avec pour conséquence des flux importants de passagers dans les transports en commun. Des périmètres de sécurité ont été établis autour des sites de compétition avec, selon les cas, des restrictions de circulation pour les véhicules. Les Jeux Paralympiques coïncident avec la semaine de la rentrée scolaire du 2 au 7 septembre.

Une identification précise des établissements franciliens (Hauts-de-Seine, Paris, la Seine-Saint-Denis et Yvelines) a été réalisée par la région académique d'Île-de-France, en lien étroit avec la préfecture de région d'Île-de-France, la préfecture de police, les préfectures de département et les collectivités territoriales et afin de garantir le bon déroulement de la rentrée et d'offrir des conditions optimales d'accueil aux élèves.

- 45 établissements publics et privés sont situés dans une zone de circulation motorisée interdite (périmètre "rouge")
- 36 autres dans une zone de circulation motorisée régulée (périmètre "bleu")

Au-delà des périmètres de sécurité, environ 50 établissements sont également concernés par des aménagements ponctuels de leurs horaires pour tenir compte des tensions attendues dans les transports en commun.

#### **Dans l'académie de Créteil**

Le département de la Seine-Saint-Denis accueillera le village des athlètes ainsi que de nombreuses épreuves paralympiques. Seuls trois établissements scolaires, à proximité immédiate des sites paralympiques, verront leur fonctionnement adapté de manière significative la première semaine de rentrée :

- Collège Dora Maar à Saint-Denis : situé au cœur du village paralympique, il sera délocalisé temporairement dans une école élémentaire inoccupée et située à proximité.
- Ecoles élémentaires Henri Barbusse et Claude Dilain à Clichy-sous-Bois : ces établissements sont situés dans une zone organisationnelle des épreuves de paracyclisme. Les élèves seront pris en charge à l'extérieur de la classe, les 3, 5 et 6 septembre, par leurs enseignants et des intervenants de la municipalité pour participer à des activités qui se dérouleront dans les structures culturelles de la ville de Clichy-Sous-Bois ou se rendre sur les sites paralympiques (Château de Versailles, Grand Palais, Tour Eiffel...) et profiter des épreuves. Les élèves des classes maternelles de ces deux écoles seront pour leur part tous accueillis à l'école maternelle Henri Barbusse.

Des aménagements horaires ponctuels et limités sont par ailleurs à prévoir dans les écoles et établissements à proximité du parcours des épreuves de paracyclisme.

#### **Dans l'académie de Paris**

Paris concentre un grand nombre de sites de compétition pendant les Jeux Paralympiques : Arena Bercy (12<sup>e</sup> arrondissement), Arena Paris Sud (parc des expositions Porte de Versailles), Arena Porte de la Chapelle, Champs de Mars, Invalides, Roland Garros.

Au total, 91 structures scolaires sont identifiées dont 11 en zone rouge, 33 en zone bleue et 47 hors périmètre de restriction d'accès mais potentiellement concernées par des perturbations dans les transports en commun.

Les écoles fonctionneront dans le respect des horaires habituels, l'afflux des spectateurs et ses conséquences sur les transports en commun étant principalement concentrés en fin de journée. Sur la période d'accueil scolaire et périscolaire, il est prévu que :

- les écoles maternelles et élémentaires publiques accueilleront leurs élèves selon les horaires habituels (à partir de 8h20) ;
- les personnels seront invités à anticiper leur arrivée avant 8h afin de ne pas encombrer les transports en commun sur le créneau le plus saturé ;
- les directeurs et chefs d'établissements communiquent auprès des familles les préconisations concernant cette période avant les vacances.

En ce qui concerne le second degré, les différents établissements organiseront leur rentrée selon des modalités définies au cas par cas qui peuvent être adaptées par niveau de classe afin de tenir compte des situations attendues sur les sites de compétition à proximité. Les horaires seront, en règle générale, ceux habituellement pratiqués mais ils pourront être aménagés lorsque des flux importants sont attendus en raison des compétitions.

#### **Dans l'académie de Versailles**

Deux départements accueilleront des épreuves paralympiques : les Yvelines et Hauts-de-Seine.

- Dans les Yvelines, aucun établissement du département n'est recensé au sein d'un périmètre rouge ou bleu. Toutefois, l'interdiction de la circulation sur la RD10 dans le sens Versailles vers St Cyr et la RD7 engendrera des conséquences pour une vingtaine d'établissements en raison de l'engorgement prévu sur la voie de délestage. Des aménagements horaires ont été définis en concertation avec la mairie de Versailles, le conseil départemental et la préfecture pour pallier ces engorgements : départs anticipés à 16h dans le premier degré et 15h dans le second degré.
- Les Hauts-de-Seine accueillent un site olympique de compétition (Paris La Défense Aréna à Nanterre). Deux sites parisiens Roland-Garros et Porte de Versailles ainsi que le village olympique en Seine-Saint-Denis peuvent avoir un impact sur quelques établissements. Les établissements scolaires fonctionneront dans le respect des horaires habituels. Néanmoins, pour les établissements scolaires des communes d'Asnières, Boulogne-Billancourt, Clichy, Courbevoie, Gennevilliers, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Nanterre, Puteaux, Vanves et Villeneuve-la-Garenne, les recommandations suivantes ont été adressées : arrivée des enseignants du premier degré conseillée avant 8h / arrivées échelonnées des élèves recommandées dans le second degré en évitant le créneau 8h-10h autant que possible pour les premières journées d'accueil.

#### **Contacts presse**

**Préfecture de la région d'Île-de-France,  
préfecture de Paris**  
01 82 52 40 25 / [pref-presse@paris.gouv.fr](mailto:pref-presse@paris.gouv.fr)



**Région académique d'Île-de-France**  
01 40 46 20 35 / [Communication.sorbonne@ac-paris.fr](mailto:Communication.sorbonne@ac-paris.fr)